

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL**

## **AVIS PUBLIC**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 9 mai 2018, le règlement numéro 285-18 établissant les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable régionale. Ce règlement reprend l'ensemble des dispositions en vigueur (abrogation du règlement 217-12) et instaure de nouvelles dispositions pour résoudre des problématiques vécues ces dernières années.

Le règlement numéro 285-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

La greffière,



M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée